Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ne privilégiait aucune de ses épouses quand il s'agissait de partager son temps auprès d'elles. Rares étaient les jours où il ne passait pas toutes nous voir ; il flirtait alors avec chacune d'entre elles, sans pour autant aller jusqu'aux rapports charnels. Il finissait ensuite par celle dont c'était le jour et passait la nuit chez elle.

ʿUrwah relate que ʿÂ`ishah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Mon cher neveu, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ne privilégiait aucune de ses épouses quand il s'agissait de partager son temps auprès d'elles. Rares étaient les jours où il ne passait pas toutes nous voir ; il flirtait alors avec chacune d'entre elles, sans pour autant aller jusqu'aux rapports charnels. Il finissait ensuite par celle dont c'était le jour et passait la nuit chez elle. Lorsque Sawdah bint Zumʿah vieillit et prit peur que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ne se sépare d'elle, elle dit au Prophète (sur lui la paix et le salut) : "Ô messager d'Allah, j'accorde ma nuit à ʿÂ`ishah !" ; ce que le Prophète (sur lui la paix et le salut) accepta. » ʿÂ`ishah dit : « C'est pour de telles situations qu'Allah a révélé [le verset suivant] : {(Si une femme craint, de la part de son mari, une attitude hostile...)} [Coran : 4/128]. »

[Bon] [Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith démontre clairement l'équité dont faisait preuve le Prophète (sur lui la paix et le salut) au sujet du temps qu'il passait avec chacune de ses épouses ; ʿÂ`ishah (qu'Allah l'agrée) explique par exemple qu'il se passait rarement une journée sans que le Prophète (sur lui la paix et le salut) ne vienne toutes les visiter pour les câliner et les caresser, sans pour autant avoir des rapports charnels avec elles. Il réservait ensuite sa nuit avec celle dont c'était le tour et dormait chez elle. C'était pour le Prophète (sur lui la paix et le salut) une manière de leur montrer de l'affection et de les rassurer, mais aussi la preuve indéniable qu'il était particulièrement bienveillant envers elles. On apprend également que [son épouse] Sawdah bint Zumʿah proposa au Prophète (sur lui la paix et le salut) de céder sa nuit à ʿÂ`ishah (qu'Allah l'agrée) ; en effet son âge avancé la fit craindre d'être répudiée par le Prophète (sur lui la paix et le salut), mais [elle fit aussi ce geste] pour conserver l'honneur d'être la mère des croyants en restant dans le giron du Messager (sur lui la paix et le salut). Elle déclara alors : « Je cède le jour qui me revient à ʿÂ`ishah ! ». Dès lors, l'Envoyé d'Allah (sur lui la paix et le salut) accepta son offre. Enfin, ʿÂ`ishah (qu'Allah l'agrée) rappela que le verset : {(Si une femme craint, de la part de son mari, une attitude hostile ou indifférente, il

n'y a pas d'objection à ce que les deux...)} [Coran : 4/128] avait été révélé pour ce genre de situations ou de celles qui s'en rapprochent.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/58129